



ÉVÉNEMENT

«Nous avons besoin des étudiants étrangers»

Après l'adoption de la loi immigration mardi, cinq chefs d'établissement supérieur s'inquiètent du coup porté au rayonnement de la recherche française et à l'attractivité de leurs formations.

Les vives alarmes du monde universitaire et les grandes réticences de la ministre de la Recherche, Sylvie Retailleau, n'y auront rien changé. Le projet de loi immigration comprend deux mesures qui ciblent les étudiants étrangers qui étaient, lors de la dernière année universitaire, environ 400 000 en France. L'une, imposée par la droite, consiste à obliger les étrangers à déposer une caution pour couvrir le «coût des frais d'éloignement» – pour fixer son montant, les critères d'éligibilité aux bourses seront pris en compte. L'autre prévoit la majoration des droits d'inscription pour les étudiants qui ne viennent pas de l'UE, un dispositif que la macronie avait déjà mis en place mais qui bénéficiait jusqu'à présent de larges dérogations. Deux mesures qui, de l'avis presque général, risquent de dissuader nombre d'étudiants étrangers de venir étudier en France.

«Ce sera une grande perte pour la recherche»

Romain Huret, président de l'EHESS

«L'adoption de la loi immigration est une très mauvaise nouvelle. En durcissant les conditions de venue sur notre territoire, cette loi envoie un signal délétère. L'EHESS s'est toujours enrichie des circulations : son corps enseignant est composé à 40 % de binationaux et la moitié de nos étudiants sont étrangers. Ce sont eux qui font vivre nos laboratoires de recherche, nos séminaires et nos projets scientifiques. Ce sera une très grande perte pour la recherche.

«La mesure sur la différenciation des droits d'inscription avait déjà un précédent, en 2018, avec une décision qui ne s'était pas appliquée trop brutalement grâce à la possibilité laissée aux établissements d'exonérer jusqu'à 10 % de leurs étudiants de droits d'inscription. Si jamais cette possibilité d'exonération disparaissait, ce serait dramatique. Cela mettrait en danger la vie des laboratoires et ferait courir un risque majeur à la recherche française. Quant à la caution, elle me laisse sceptique. Je ne vois pas son utilité ni comment les universités pourront mettre en œuvre une telle usine à gaz, même si ce n'est que pour 10 ou 20 euros, comme l'a sug-

géré la Première ministre. Les valeurs républicaines d'ouverture à l'autre, de capacité à circuler dans le monde entier, sont clairement remises en cause. La France est en train de casser la réciprocité des échanges entre étudiants, la circulation, le croisement de données... Ce repli nationaliste est inquiétant pour la science et la République. Puisqu'il faut le rappeler, ce sont des histoires d'enfants de l'immigration arrivés dans des laboratoires qui ont fait de la recherche française l'une des meilleures du monde.»

«C'est une catastrophe pour l'attractivité»

Alexis Michel, directeur de l'École nationale d'ingénieurs de Brest

«Cette loi est basée sur des fantasmes, comme si les étudiants étrangers s'inventaient un projet pédagogique pour venir en France afin d'organiser un projet personnel et migratoire. Et nous avons besoin d'eux ! L'ingénierie est un métier en tension. La France manque déjà de 15 000 ingénieurs diplômés par an et cette loi ne va faire qu'empirer les choses. Les étudiants étrangers représentent aujourd'hui en moyenne 20 % des effectifs de nos écoles, et même la moitié des docto-





rants, dont 16 % d'étudiants extra-communautaires. Ce n'est donc plus la peine de parler de l'objectif d'accueillir 500 000 étudiants étrangers par an à horizon 2027, comme le prévoyait pourtant le gouvernement en 2018, pour replacer la France au centre du jeu mondial en formant les futurs décideurs.

« Cette loi va priver la France de tous ces talents étrangers alors que notre enjeu est de les attirer et de les maintenir dans un emploi en France. C'est une catastrophe pour l'attractivité, pour nos enjeux économiques, pour nos enjeux globaux de rayonnement. Par ailleurs, nos étudiants doivent obligatoirement faire une mobilité de six mois à l'étranger pour avoir le titre d'ingénieur. Nous arrivons à avoir suffisamment de partenariats dans le monde parce que nous nous engageons en retour à accueillir les étudiants internationaux, ce qui ne sera plus le cas avec cette loi. »

« On ne peut pas vivre en vase clos »

Hélène Boulanger, présidente de l'université de Lorraine

« L'université est un lieu dans lequel on forme des étudiants, on réalise des activités de recherche, on fait du transfert vers des entreprises, on en crée. On rend des services à la société et pour cela il faut respecter un principe essentiel, celui de la mobilité des personnels et des connaissances. On ne peut pas vivre en vase clos. A l'université, il y a un brassage de populations qui viennent d'horizons variés et qui font la richesse de ce que nous sommes. Comment imaginer conditionner l'entrée à l'université des étudiants étrangers à un dépôt de caution, comme s'il s'agissait de

louer un appartement ou une trottinette ? 10 000 de nos 60 000 étudiants sont de nationalité étrangère. Sans eux, les entreprises vont manquer de ressources humaines. On me demande déjà d'augmenter le nombre de personnes formées pour répondre aux besoins du marché du travail. Or on entre dans une période de décroissance démographique, donc nous avons plus que jamais besoin de ces forces-là. »

« Créer une "caution retour" est absurde »

Christian Gollier, directeur de l'Ecole d'économie de Toulouse

« Il est dommage de devoir passer par la loi immigration pour s'intéresser à l'enseignement supérieur. Cette loi, par ailleurs critiquée pour d'autres raisons qui se justifient, comprend deux dispositions qui concernent les étudiants. La création d'une "caution retour" est une idée absurde, elle ne répond à aucune problématique, notamment parce qu'on voudrait parfois que ces étudiants enrichissent notre territoire à l'issue de leurs études, comme dans la Silicon Valley. En revanche, il est légitime de se demander s'il est normal que le contribuable français paie les frais d'études de tous les étudiants étrangers, 12 000 euros par an en moyenne, alors qu'il n'y a plus d'argent dans les caisses du ministère de la Recherche et que l'université française atteint un niveau de paupérisation alarmant. La majoration des droits d'inscription peut être dans ce contexte une très bonne solution. A TSE, 70 doctorants sur 81 sont étrangers, comme 50 % des étudiants en licence et en master. A côté d'un master standard en français gratuit, les frais de scolarité du master international s'élè-

vent à 5 000 euros par an – au-delà de ce qui est prévu par la loi, mais nous les abaissons quand c'est nécessaire pour faire venir certains étudiants particulièrement talentueux qui ont d'autres offres de prestigieuses universités étrangères. La gratuité nous pose des problèmes d'attractivité, en particulier lorsque nous cherchons à établir des programmes d'échange avec des universités anglo-saxonnes payantes. Difficile d'échanger quelque chose de gratuit par quelque chose de coûteux. »

« Cette loi nous privera de nombreux talents »

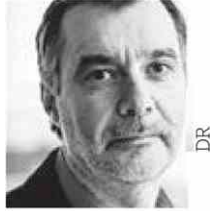
Jean-Olivier Hairault, directeur de l'Ecole d'économie de Paris

« Il serait dramatique de se retrouver dans une situation d'exclusion des étudiants étrangers qui n'ont pas les moyens de venir étudier en France. La majorité de nos étudiants en master et en programme doctoral sont étrangers, et une bonne partie d'entre eux ont des ressources limitées. Cette loi nous privera de nombreux jeunes talents. Quant à la caution que crée la loi, elle évincera encore davantage d'étudiants étrangers. Ces derniers sont déjà confrontés à des difficultés pour se loger. Nous pensions pourtant que la volonté de faire de la France une terre d'excellence d'enseignement et de recherche était partagée. Le débat sur la politique générale du système français d'enseignement supérieur mérite d'être posé, mais ce n'est certainement pas en y entrant par des mesures discriminatoires reposant sur certains et pas sur d'autres qu'il pourra être abordé de manière saine. »

Recueilli par

CÉCILE BOURGNEUF et ANNE-SOPHIE LECHEVALIER





DR



DR



DR



DR



DR

